

UN NOUVEL ÉLAN

POUR L'EMPLOI, LA CROISSANCE
ET L'INVESTISSEMENT

L'EUROPE S'ENGAGE EN BRETAGNE

EDITORIAL

DÈS 1957

Afin d'harmoniser les conditions de vie de ses citoyens, l'Union européenne a cherché à soutenir le développement des territoires pour que vive la paix sur notre continent. C'est pourquoi, elle a créé des fonds structurels pour cofinancer les efforts de développement des États membres et des acteurs locaux.

AUJOURD'HUI

Dans un discours au Parlement européen du 15 juillet 2014, pour faire face aux difficultés économiques, Jean Claude Juncker a affirmé que « le statu quo ne peut suffire » et que « nous devons faire plus ». C'est pourquoi, le président de la Commission européenne a lancé un programme ambitieux d'investissements tout en affirmant son attachement au « principe selon lequel l'économie doit être au service de l'homme et non l'inverse » et à « l'économie sociale de marché » dont le mot d'ordre est « la prospérité pour tous ». Ce programme consiste en une mobilisation de fonds publics et privés, qui viendront en soutien aux projets présentés par les territoires.

DEPUIS 2014

Le Conseil régional de Bretagne est devenu « autorité de gestion » d'une partie de ces fonds.

Cet « Europe en marche » présente la manière dont le Conseil régional de Bretagne a pensé gérer et orienter ces fonds pour qu'ils concourent à renforcer la stratégie de l'Union européenne sur son territoire, notamment en matière de croissance pour la rendre « plus intelligente, plus durable et plus inclusive ». Pour ce faire, il a élaboré avec la Commission européenne plusieurs programmes pour les années à venir, dans lesquels les acteurs bretons qui souhaitent obtenir des financements européens, devront inscrire leurs projets afin de promouvoir le développement régional.

SOMMAIRE

La réponse européenne
aux besoins des territoires
p. 2 - 3

Un nouvel élan
pour la croissance dans
l'Union européenne
p. 4

Des acteurs locaux
prêts à répondre aux
besoins des européens
p. 5

2007 - 2013 :
Impacts et actions
de la politique régionale
p. 6 - 7

2014 - 2020 :
Continuité et lancement
de nouveaux projets
p. 8 - 10

S'informer
pour aller plus loin
p. 11



1 - S'ADAPTER AUX BESOINS DE TOUS LES ÉTATS ET RÉGIONS D'EUROPE

**Création du Fonds Européen
d'Orientation et de Garantie Agricole
(FEOGA)**

Création du Fonds Social Européen (FSE)

- Renforcer l'unité des économies des Etats membres
- Réduction des écarts entre les différentes régions

**Entrée en vigueur du Traité de Maastricht.
Création du Comité des Régions et du
Fonds de cohésion**

- Destiné aux Etats dont le PNB par habitant est inférieur à 90% de la moyenne communautaire.
- Participation du Parlement à la mise en place de la politique régionale
- Doublement de l'enveloppe budgétaire pour les Fonds structurels et le Fonds de cohésion (1/3 du budget européen)

Défis à relever :

- Simplifier les procédures des politiques de cohésion
- Se préparer à accueillir 10 nouveaux Etats membres soit 20% de la population de l'UE mais seulement 5% du PIB

**Adoption d'un budget de 864
milliards d'euros dont :**

- 347 milliards pour sa politique de cohésion
- 70 milliards pour le développement rural

1957

1970

1975

1987

1993

2000

2007

2010

2013

Création de la politique régionale

**Création du Fonds Européen
de Développement Régional (FEDER)**

**Entrée en vigueur de l'Acte Unique
Européen**

- Achèvement du marché et atténuation des déséquilibres.

La CEE doit dans ce cadre fixer des objectifs prioritaires :

- Soutenir les régions en retard de développement
- Aider les régions affectées par le déclin industriel
- Lutter contre le chômage de longue durée
- Faciliter l'intégration professionnelle des jeunes
- Promouvoir les zones rurales

Nouvelle programmation 2007-2013

Stratégie Europe 2020

- Pour une croissance intelligente durable et inclusive

2 - AMÉLIORER L'IMPACT DE CES FONDS SUR LE TERRITOIRE

Afin que la distribution des fonds européens structurels et d'investissement (FESI : le nouveau nom des fonds structurels à partir de 2014) correspondent au mieux aux besoins des territoires, le mode de répartition a évolué et le principe de subsidiarité s'est vu renforcé. C'est ainsi que la gestion d'une grande partie du FESI a été progressivement transférée des Etats, via les préfetures vers les Régions.

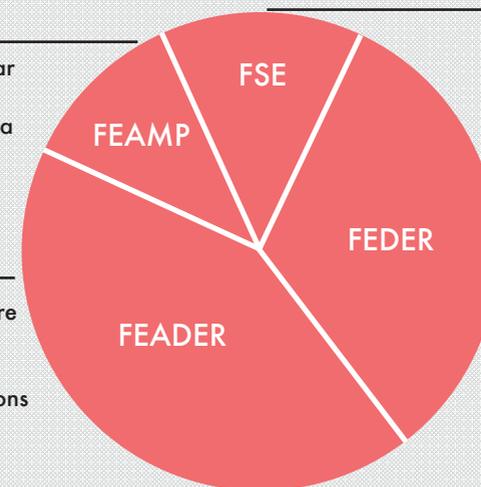
Pour la période 2014-2020, la région Bretagne recevra près d'1 milliard d'€ qui seront répartis comme suit :

43,8 M € sont gérés par
la Région Bretagne sur
588 M € au total pour la
France

La Région Bretagne gère
368 M € de fonds pour
le développement rural
Bretagne lié aux mutations
de l'espace rural et de
l'agriculture

TOTAL : 902 937 871 € hors CTE

+ Les Régions qui le souhaitent peuvent devenir organisme intermédiaire pour mettre en œuvre une partie du FEAMP. En ce qui concerne les mesures dites régaliennes, elles restent gérées par l'Etat.



Le FSE relève de deux programmes opérationnels :

- programme opérationnel national FSE (122 M € gérés par l'Etat, la DIRECCTE)
- programme opérationnel FEDER / FSE par la Région (62 M €)

La Région Bretagne gère **307 M €**. La coopération territoriale européenne est gérée par d'autres Régions (l'Interreg Europe, Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest France-Manche-Angleterre)

1 - LA STRATÉGIE EUROPE 2020 :

Un cadre en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive adopté pour faire face à la crise et aux grands défis que l'Union européenne doit relever à l'horizon 2020

(voir Europe en marche n° 8) :



Amener **75 %** de la population active vers l'emploi



Porter le pourcentage de dépenses pour la recherche et l'innovation à **3%** du PIB européen



Sortir de la pauvreté **25 %** des Européens pauvres



Réduire le taux d'abandon scolaire à **10 %** et augmenter le pourcentage de jeunes qui terminent avec un diplôme de l'enseignement secondaire à **40 %**



Atteindre l'objectif **20 - 20 - 20** en matière de transition énergétique

2 - LE BUDGET EUROPÉEN

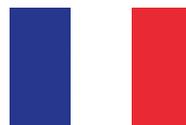
Un levier financier pour le développement de ses territoires : la part consacrée à la politique régionale a constamment évolué.

Pour la période 2014-2020 la part de financement est la suivante :



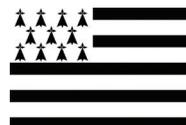
960 milliards d'euros

Confié par l'Union européenne aux Etats membres (73% de son budget)



28 milliards d'euros

Pour la France



860 millions d'euros de FES1 hors CTE

Pour la Bretagne + 35%
631,8 millions € de 2007 à 2013

3 - LES PROGRAMMES THÉMATIQUES

Ce sont des aides directement gérées par la Commission européenne qui cofinancent des projets à partir d'appels à proposition sur des thèmes tels que la culture, la jeunesse (Erasmus +), l'aide au développement, la recherche et l'innovation (Horizon 2020) l'environnement (life). De plus, la Commission européenne concourt au financement des Centres d'Information Europe Direct comme ceux de Brest et de Rennes qui sont hébergés par des Maisons de l'Europe.

Suite à l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les Conseils régionaux se voient confier une partie de la gestion des fonds européens.

Le Conseil régional de Bretagne a donc élaboré un programme opérationnel par fonds en écho avec les objectifs de « croissance intelligente, inclusive et durable » de l'Union européenne.

Ces programmes opérationnels sont tous approuvés par la Commission européenne. Le programme opérationnel FEDER-FSE a fait l'objet d'une présentation le 17 décembre 2014 à Brest.

1 - L'IDENTIFICATION D'ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES PROPRES À LA RÉGION BRETAGNE

• Difficulté à renouveler son potentiel économique, ses filières structurantes connaissant des fragilités (agro-alimentaire, automobiles, faible internationalisation des entreprises)

+

• Handicap géographique, ses ports à l'espace contraint, sa périphéricité et ses distances internes

DIAGNOSTICS ET DÉFILS À RELEVÉ

• Fragilités et retards dans le domaine de la formation :

- Inadéquation entre niveau des diplômés et tissu économique breton
- Inefficacité du système d'orientation
- Faible attractivité internationale de l'enseignement supérieur breton
- Baisse de l'attractivité des filières scientifiques

• Accélérer son effort en R&D, lui donner plus de visibilité et améliorer son attractivité dans ce domaine

• S'engager dans le pacte énergétique breton et améliorer la qualité de ses eaux pour devenir une région éco-pionnière

• Réduire les poches de pauvreté et d'exclusion renforcées par des disparités territoriales malgré sa politique de cohésion

2 - LES RÉPONSES APPORTÉES AU TRAVERS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER / FSE 2014 - 2020

Axe 1 — Numérique (94 millions : FEDER)

Axe 2 — Recherche, innovation et développement économique (94 millions : FEDER)

Axe 3 — Transition énergétique et écologique (109 millions : FEDER)

Axe 4 — Formation (62 millions : FSE)

PLUS DE 27000 PROJETS COFINANCÉS DE 2007 À 2013

632 millions d'euros ont été apportés et aux porteurs de projets sur les quatre fonds.

Cette somme a permis de financer jusqu'à 27 000 projets. Les acteurs bretons pouvaient ainsi prétendre à quatre fonds européens : le FEDER et le FSE (fonds structurels) ainsi que le FEADER

Fonds européen Agricole pour le développement régional, et le FEP Fonds européen pour la pêche (fonds complémentaires).

LES PROJETS SUIVANTS ONT REÇU UN FINANCEMENT EUROPÉEN :

FAVORISER L'ACCÈS À INTERNET SUR TOUT LE TERRITOIRE COSTARMORICAIN (CÔTES D'ARMOR)

- Couvrir les territoires non desservis en haut débit et favoriser l'accès à internet sur tout le territoire
 - Réduire la fracture numérique
- Mettre en place des boucles locales sur l'agglomération de Saint Brieuc et de Lannion pour desservir les principaux services publics et zones d'activités
- Garantir une infrastructure de collecte sur l'ensemble du territoire qui soit accessible de façon équitable
(5 990 000 € FEDER)

CRÉATION D'UN GARAGE SOLIDAIRE EN CHANTIER D'INSERTION (ILLE-ET-VILAINE)

- Favoriser l'insertion professionnelle de publics en difficulté, bénéficiaires de minimas sociaux ou demandeurs d'emploi de longue durée, dans le domaine de l'entretien et de la réparation mécanique automobile
- Favoriser la mobilité par la réparation, la location et la vente à faible coût de véhicules d'occasion fiables à un public cible défavorisé
(environ 36 700 € FSE)

PROJET DE VALORISATION DES VÉLO-ROUTES ET VOIES VERTES EN BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

- Le Comité Régional du Tourisme de Bretagne a lancé en juillet 2013 un site dédié aux vélo-routes et voies vertes de Bretagne : www.velo-tourismebretagne.com
 - Ce site proposera à terme toutes les informations essentielles pour préparer ses vacances à vélo sur les vélo-routes et voies vertes de Bretagne
(Environ 35000 € FEADER)

LE PROJET BRETAGNE À GRANDE VITESSE (BGV)

- Moderniser les liaisons ferroviaires (entre Rennes-Brest et Rennes-Quimper)
- Augmenter la vitesse sur certains de ces tronçons
 - Réduire de 37 minutes le temps de trajet Paris-Rennes (ligne à grande vitesse (LGV))
- Relier Paris à Brest et Quimper en 3 heures (au lieu de 4h37 aujourd'hui)
(100 millions € FEDER)

LE PROJET « BUSINESS AND NETWORK OF ENTREPRISING WOMEN » (FINISTÈRE)

- Premier réseau franco-britannique de femmes chefs d'entreprises.
- Encourager la création d'entreprises par les femmes
 - Favoriser l'accès à l'emploi qualifié
- Promouvoir leurs entreprises et leurs services et interagir avec d'autres entrepreneurs du Royaume-Uni
(2 millions € FEDER)

CONVERSION DU GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (GAEC) ROUSSEAU, À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (MORBIHAN)

- Construire un atelier de transformation du lait
- Modes de productions respectueux de l'environnement
 - Vente sur les marchés, dans les magasins locaux et aux particuliers
(environ 17500 € FEADER)

Des projets programmés entre 2007 et 2013 finissent de se mettre en place entre 2014 et 2020. L'Union européenne cherche à soutenir le développement de nos régions, mais aussi à répondre à leurs besoins sociétaux.

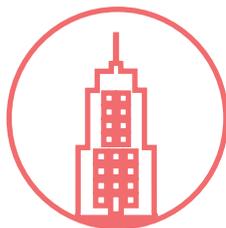
C'est ainsi qu'en Bretagne, elle participe déjà au financement de projets en lien avec ses objectifs et correspondant à des initiatives issues du territoire. En voici quelques uns :

LA CONSTRUCTION DE LA CITÉ INTERNATIONALE PAUL RICŒUR À RENNES

Financée sur la programmation 2007 - 2013, les travaux s'acheveront fin 2015. Ainsi sur l'esplanade Charles de Gaulle, près de 80 chambres et studios et aussi des locaux administratifs y seront abrités.

Permettant l'accueil temporaire des chercheurs internationaux dans une logique de développement des coopérations scientifiques du territoire, la Cité internationale Paul Ricœur est une vitrine internationale pour la Métropole et la Région.

Les travaux ont débuté, en novembre 2013 la première pierre a ainsi été officiellement posée le 9 décembre 2013. Pour un coût global de 5 232 270 €, l'Union européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional a été un des financeurs du projet à hauteur de 2 616 135 €

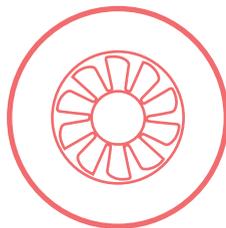


L'IMMERSION DE L'HYDROLIENNE D10 AU LARGE D'OUESSANT

L'hydrolienne a été entièrement construite en France, montée et assemblée à Brest. Elle est maintenant posée au fond de l'eau à 55 mètres de profondeur entre Molène et Ouessant. Elle devrait être connectée à son câble et produire les premiers kilowatts.

Fruit de presque quinze ans de travail, elle a mobilisé les équipes de l'entreprise Sabella pour construire une machine qui respecte au mieux les fonds marins : son impact sur la faune et la flore sera ainsi surveillé. La production de l'hydrolienne assurera un quart des besoins énergétiques de l'île d'un millier d'habitants.

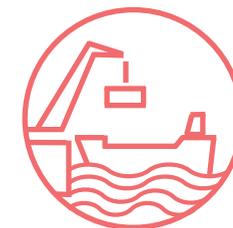
A terme, une ferme de 3 à 4 hydroliennes, couplées à des unités de stockage, sera installée et sera en mesure d'assurer une production annuelle couvrant 70% des besoins actuels de l'île d'Ouessant, qui n'était pas raccordée au réseau électrique continental.



L'AMENAGEMENT DU PORT DE BREST

Ce projet d'aménagement, conduit par la Région, qui modernisera le port de Brest permettra de développer la compétitivité de celui-ci et d'accueillir de nouvelles activités industrielles, dont celles liées au développement des énergies marines renouvelables.

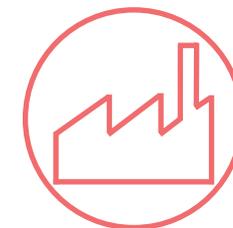
La Région envisage également de développer l'activité du port de Brest grâce au renforcement de ses capacités d'accueil des trafics commerciaux, vrac alimentaire et conteneurs.



LE PROJET PEPITE

Programme lancé par Rennes 1 afin de susciter l'esprit d'entreprendre des étudiants, il a pour objectif de favoriser la création d'entreprises en Bretagne. Le souhait est de généraliser l'accès aux formations et aux services d'accompagnement, à travers la création d'Espaces PEPITE répartis sur la région, et de régionaliser les bonnes pratiques et la création de dynamiques de territoires.

C'est un projet porté par l'UEB et l'ensemble des Universités de Bretagne, la Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles de Bretagne et le réseau des sept technopoles. Il bénéficie du FEDER à hauteur de 160 000.



LE PROGRAMME RÉGIONAL SUPÉRIEUR ET LE PROGRAMME BRETAGNE FORMATION

Il s'agit de dispositifs qualifiants mis en œuvre par le Conseil Régional en 2015. Les projets retenus au titre du FSE permettront la formation d'une centaine de stagiaires dans les filières du tourisme, du bâtiment, de l'éco-construction, du numérique, de l'alimentation, de l'industrie et de la santé.

Ces programmes sont portés par la Région Bretagne pour un montant de 26,3 millions € du FSE



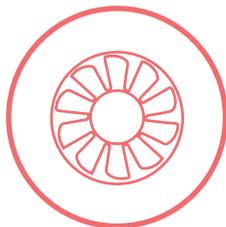
JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Il s'agissait d'organiser une journée départementale, le 5 juin 2015, pour l'insertion par l'activité économique, avec partage d'expériences professionnalisation et valorisation des parcours d'insertion et de l'activité des structures. Ce programme a été organisé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour un coût de 16 000 € de FSE.



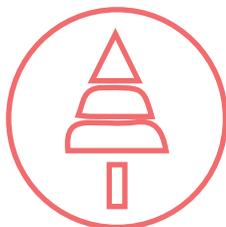
MEGAWATTBLUE

Il s'agit de construire, d'installer et de faire les premiers essais d'une deuxième génération d'hydroliennes, sous forme de tuyères accélératrices qui doublent la puissance d'énergie captée dans la mer, auto-orientables dans le sens du courant et peu encombrantes. Elles peuvent être installées à une faible profondeur. Il s'agit de concevoir de nouvelles technologies de production d'énergie marine innovante et économiquement viable ouvrant l'accès à de nouvelles zones non interconnectées comme des îles... Ce projet est porté par l'entreprise Guinard Energies en lien avec l'ENTSA- Bretagne et l'IFREMER et devrait être réalisé en 2017. Son coût est de 1,1 M € et l'aide européenne proposée est de 369 250 €, soit 40%.



CHANTIER NATURE ET PATRIMOINE DE PONTIVY

Il s'agit par ce chantier d'accueillir des publics bénéficiaires de minimas sociaux pour 18 mois pour 24h de travail par semaine. Ces personnes sont accompagnées pendant tout ce temps et peuvent au travers de ce chantier nature et patrimoine travailler dans différents secteurs qui peuvent les intéresser : utilisation de machines pour le bois, maçonnerie, formation à la sécurité, fabrication de panneaux, balises et structures en bois, mises en place de sentiers de randonnées, aménagement et entretien d'un jardin d'insertion... L'objectif est l'insertion sociale et professionnelle, au travers de réalisations techniques de qualité, d'intérêt collectif et d'un bon niveau professionnel. L'objectif est de 60% de sorties positives. Pour un coût de 173 M €, le FSE financera 50% du projet.



MUTATION DE PROJETS D'INNOVATION

Il s'agit de soutenir SATT OUEST-VALORISATION, un organisme qui souhaite mettre en place un plan ambitieux de transfert de technologie en lien avec la Bretagne. Il a déjà une bonne expérience en la matière (il a mené déjà 70 projets depuis sa création en 2012). Il s'agit donc pour eux de détecter les projets innovants dans les laboratoires, de les évaluer, de proposer à ces porteurs de projets des stratégies de protection intellectuelle et de transfert de technologies leur permettant d'intéresser des industriels à leurs projets et de négocier avec ces derniers des contrats de transferts de technologies ou même de permettre à ces porteurs de projets de créer des entreprises en exploitant ces technologies. Elle projette en 2015 d'en mener entre 10 et 15. Sur une dépense évaluée pour 10 projets à 1 200 000 €, le FEDER a proposé un soutien de 300 000 € soit 25% de la dépense.



Nous devons identifier la manière dont nous pouvons, au niveau des pays ou des entreprises et associations, participer avec la région à ce grand défi que représente l'investissement pour une croissance intelligente, durable et inclusive dans notre Région et comment faire en sorte que notre Région soit un plus pour l'ensemble de notre Europe.

La Région souhaite, dans le cadre de cette nouvelle responsabilité, agir au bénéfice de toute la Bretagne. Un Comité régional de suivi commun à l'ensemble des programmes mettant en œuvre les Fonds Européens Structurels et d'Investissement, les FESI, sur le territoire breton est installé afin de :

- favoriser l'information et l'implication des parties prenantes et de garantir la complémentarité et la cohérence d'intervention des fonds européens en région
- être informé des programmes opérationnels de coopération territoriale européenne (CTE)
- mettre en place des programmes post 2020

Apprenons à saisir ces fonds qui peuvent nous aider à concourir à ce « NOUVEL ÉLAN POUR L'EMPLOI, LA CROISSANCE ET L'INVESTISSEMENT » que l'Union européenne souhaite voir se développer dans toutes les Régions d'Europe.

SITES À CONSULTER

www.europe.bzh
www.europe-en-france.gouv.fr

INTERLOCUTEURS :

Le Conseil Régional de Bretagne, autorité de gestion, pour avoir des informations sur :

- Les programmes
 - Les fonds
 - Les dispositifs pour vos projets
- Contact : europe@bretagne.bzh

La DIRECCTE de Bretagne, autorité de gestion d'une partie du FSE

3 Avenue Belle-Fontaine, Cesson Sévigné
Contact : accueil-europe@direccte.gouv.fr

La Maison de l'Europe de Rennes et Haute Bretagne propose des formations pour les élus, oriente les porteurs de projets et donne les premières informations.

Contact :
accueil@maison-europe-rennes.org
Tel : +33 2 99 79 57 08

MAISON DE L'EUROPE

RENNES ET HAUTE-BRETAGNE
CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT

10 PLACE DU PARLEMENT DE BRETAGNE
35000 RENNES / 02.99.79.57.08

DIRECTION DE LA PUBLICATION:
Jeanne-Françoise Hutin, Présidente

Comité de rédaction: Jeanne-Françoise Hutin,
Clément Siche, et Marie-Pierre Vedrenne
Conception graphique: Clément Wibaut
Crédits photographiques: Clément Wibaut
Impression: Imprimerie Micro-lynx
Dépôt légal: novembre 2015
Numéro gratuit réalisé par
la Maison de l'Europe de Rennes et Haute Bretagne
Centre d'Information Europe Direct

www.maison-europe-rennes.org
maisoneuropederennes@gmail.com
facebook: Maison Europe Rennes
twitter: Mde_Cied_Rennes

La présente publication n'engage pas la Commission européenne.



L'Europe en Marche n° 11
est cofinancée par l'Union européenne
à travers le Fonds Européen de
Développement Régional.

